

**Rapport de transparence en application de l'article 15 du DSA - BOULANGER SA**

Période prise en compte : 01/01/2024 - 31/12/2024

<b>Nombre d'injonctions reçues des autorités des États membres</b>		0
<b>Notifications reçues</b>	<b>Nombre total</b>	1
	Notifications soumises par les signaleurs de confiance	0
	Type de contenu présumé illicite	Information trompeuse relative aux caractéristiques d'un produit 1
	Action entreprise au titre des notifications en précisant si l'action a été entreprise sur la base de la législation ou des conditions générales	Modifié
	En application de la législation	1
	Nombre de notifications traitées de manière automatisée	0
	Délai médian nécessaire pour entreprendre l'action	28 jours
- Informations utiles et compréhensibles sur les activités de modération des contenus auxquelles Boulanger s'est livré de sa propre initiative, y compris l'utilisation d'outils automatisés		N/A
- les mesures prises pour dispenser une formation et une assistance aux personnes chargées de la modération des contenus		N/A
- le nombre et le type de mesures prises qui affectent la disponibilité, la visibilité et l'accessibilité des informations fournies par les destinataires du service et sur la capacité des destinataires à fournir des informations par l'intermédiaire du service, ainsi que d'autres restrictions connexes du service -> classées par type de contenu illicite ou d'infraction aux conditions générales du fournisseur de services, par méthode de détection et par type de restrictions appliquées;	<b>Nombre total</b>	3
	Infractions aux conditions générales	3
	Suspensions	3
Le nombre de réclamations reçues par l'intermédiaire des systèmes internes de traitement des réclamations conformément aux conditions générales du fournisseur		0

Tout recours à des moyens automatisés à des fins de modération des contenus, y compris une description qualitative, une indication des objectifs précis, des indicateurs de la précision et du taux d'erreur possible des moyens automatisés utilisés pour atteindre ces objectifs, et les éventuelles mesures de sauvegarde appliquées.	N/A
Nombre de litiges transmis aux organes de règlement extrajudiciaire des litiges	N/A
Nombre de suspensions imposées au titre de l'article 23 du DSA (contenus répétés manifestement illicites)	0